

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du lundi 07 juin 2021**



Présents : Valérie BENOIT, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVE, Florence MIELLE, Sylvain MONNIAUD.

Absents : Adeline BERNIER procuration donnée à Valérie BENOIT  
Chloé DOREY procuration donnée à Myriam CHABRAT  
Franck MICHEA procuration donnée à Sylvain MONNIAUD  
Philippe RABAUX procuration donnée à Isabelle GAGO

Excusé : Olivier BERNARD

Secrétaire : Gilles BUFFET

En raison de la crise sanitaire, la séance se déroule à huis-clos

La séance est ouverte à 19 heures.

**Modifications d'ordre du jour** : Le maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial

La proposition est acceptée à l'unanimité

## Approbation du dernier compte-rendu.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

## Projet de pose d'une antenne relais Free Mobile.

Une représentante de l'opérateur est présente pour présenter au conseil municipal le projet d'implantation d'une antenne relais (3G / 4G) sur le territoire de la commune.

L'installation de cet équipement permettrait une meilleure couverture de téléphonie mobile pour les habitants de la commune (dans un premier temps aux abonnés de Free uniquement) et à l'opérateur de répondre à ses engagements vis-à-vis de l'état :

- Couvrir 98 % de la population en 2027
- Couverture des zones blanches.

Un terrain a été identifié vers le stock de terre communal, en bordure de bois et du bassin n°12 (Section E – parcelle 302). Le lieu pressenti répond à tous les critères pour l'installation d'une telle antenne, notamment en termes de distance aux habitations et d'emplacement optimal pour diffusion du signal.

La hauteur totale de l'antenne prévue sera de 42m pour avoir la meilleure couverture.

Procédure : Un dossier d'information mairie a été fait (consultable en mairie). La procédure prévoit un délai d'un mois d'instruction du dossier et 2 mois d'affichage pour déposer un recours avant démarrage éventuel des travaux. Un bail de 12 ans renouvelable serait proposé à la commune.

L'opérateur indique que des imprimés CERFA permettant de faire des demandes de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques seront mis à disposition des habitants de la commune afin de garantir l'absence de nocivité de l'installation.

## **Impacts financiers pour la commune :**

Une redevance annuelle indexée sur l'indice IRL (Indice de Référence des Loyers) de 4.000 € est prévue.

Le conseil municipal demande de préciser les éléments suivants dans la rédaction du bail :

L'ensemble des coûts de raccordement au réseau électrique ainsi que les autres frais liés à la mise en place de l'antenne seront à la charge de l'opérateur.

La redevance annuelle restera constante en cas de baisse de l'indice IRL

La redevance annuelle sera payée intégralement pour l'année d'installation quelle que soit la date de mise en service.

La remise en état complète du terrain à l'issue du bail sera prise en charge par l'opérateur.

## **Après délibération, le conseil municipal :**

approuve l'extension de réseau Free Mobile (1 abstention, 13 pour)

autorise le maire à signer un bail avec Free

Estimation de mise en place pour la fin d'année 2021

## **Devis ALLER :**

Le maire présente au conseil municipal les derniers ajustements apportés aux devis relatifs aux travaux de voirie du bas de la rue de la Corvée (en complément des travaux de finition prévu à l'achèvement du lotissement).

L'objet de ces travaux est de finaliser les travaux de terrassement des accotements, la mise en place de bordures pour assurer l'évacuation des eaux de ruissellement, et la pose d'enrobé pour rénover la partie de la chaussée qui est aujourd'hui dégradée.

L'ensemble des deux devis représente un montant total 14.751,40 € qui n'avait pas été budgété, mais qui pourra être financé par le solde du budget annexe du clos du lavoir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la validation de ces deux devis.

## **Cahier des charges des bassins :**

La commission bois et sablières présente un projet de modification du cahier des charges de location des bassins des sablières. L'objet est de clarifier et de simplifier ledit cahier des charges.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées

## **Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour faire face à un surcroît temporaire d'activité :**

En raison de l'absence répétée de personnel titulaire, il est nécessaire de renforcer les équipes pour assurer le bon fonctionnement du périscolaire. Le maire précise que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I, 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le maire propose la création d'un emploi (catégorie C) sur une base de 19 heures hebdomadaires à compter du 8 juin 2021 et l'inscription au budget des crédits correspondants.

Le conseil municipal approuve la proposition (10 voix pour et 4 abstentions)

## Propositions de vente du terrain lot n°3 lotissement clos du lavoir :

Après le désistement du dernier acquéreur, deux nouvelles offres d'achat de la parcelle restante du lotissement du clos du lavoir (parcelle n°3) ont été adressées à la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité une proposition sur la base d'une valorisation à 165 € du m<sup>2</sup> (proposition la mieux distante)

## Questions diverses

Présentation d'un projet de mise en place de composteurs individuels visant à réduire le volume des bio-déchets, conformément à ce que prévoit la loi de transition énergétique. La commission en charge de ce dossier continue son travail d'évaluation des différentes solutions qui pourraient être proposées aux habitants de la communauté de commune.

La séance est levée à 21h30

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### [Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.](#)

**Attention : le scrutin pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochain se déroulera exceptionnellement dans la salle du VERNONIS**

### [Quel nom pour le futur terrain multisports ?](#)

Les jeunes du village ont distribué il y a quelques jours un sondage pour que chaque habitant puisse participer au choix du nom du terrain multisports.

Si cela n'est pas déjà fait, vous avez toujours la possibilité de voter en scannant le QR code ci-contre/ci-dessous ou en déposant votre coupon en mairie. **Ils comptent sur vous !**

Des coupons sont disponibles à la boulangerie de Remilly et à la mairie.

